

Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Michèle Roulet, Nicolas Ramseier, Patricia Richard, Hélène Ecuyer, Ariane Arlotti, Pierre Scherb, Rémy Burri, Anne Carron, Albane Schlechten, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Georges Martinoli et Renate Cornu: «Un parcours urbain pour notre passé».

Rapport de M. Pascal Altenbach.

Cette motion a été renvoyée par le Conseil municipal le 17 octobre 2018 à la commission des arts et de la culture (CARTS). La commission l'a traitée sous la présidence de M^{me} Michèle Roulet lors de ses séances des 12 novembre 2018, 7 janvier, 11 février, 11 mars, 18 mars, 8 avril et 6 mai 2019.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que la ville de Genève a un riche passé insuffisamment mis en valeur;
- que s'approprier son histoire est important pour inspirer les choix politiques et culturels d'aujourd'hui;
- qu'il est nécessaire de transmettre aux jeunes générations l'histoire de leur ville;
- que ce parcours didactique peut être une carte précieuse pour le tourisme;
- que ce travail d'histoire représente un investissement durable en termes d'intégration culturelle et d'accueil pour notre ville en dévoilant à la fois ses particularités historiques et ses liens avec une histoire européenne et mondiale;
- qu'un tel parcours donnerait un aperçu du passé de notre ville, de ses coutumes et métiers anciens d'une manière séduisante et embellirait notre ville;
- que ce parcours urbain pourrait donner lieu à un parcours numérisé qui permettrait une visite interactive de notre patrimoine culturel;
- que ce projet culturel pourrait inclure la motion M-1250 qui demande de signifier de manière factuelle l'histoire du Canel de Genève, ainsi que d'autres motions qui plaident pour un travail de mémoire;
- qu'une ville internationale comme Genève a un potentiel d'attractivité qu'elle doit mieux exploiter,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- entreprendre les démarches nécessaires avec le Service des archives de la Ville ou avec des associations comme l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) Genève, pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations;
- estimer le prix d'un tel projet en étudiant les possibilités de partenariats publics/privés.

Séance du 12 novembre 2018

Audition de M^{me} Michèle Rouillet, coauteure de la motion

M^{me} Michèle Rouillet explique qu'elle avait été séduite par une exposition publique découverte lors d'une promenade dans un petit village valaisan, un itinéraire conçu à l'aide de panneaux illustrés par des photos à côté desquels il y avait des explications. Plusieurs aspects de la vie passée du village devenaient ainsi compréhensibles: comment on séchait les plantes ou encore certains aspects de l'agriculture. L'idée lui était alors venue de faire un parcours urbain sur notre passé à Genève avec ses bâtiments extraordinaires, en posant des panneaux fixes dans des lieux emblématiques.

Les œuvres ou bâtiments suivants pourraient par exemple être mis en évidence:

- une œuvre de Corot, un magnifique dessin dont le sujet est le quai des Pâquis. Une reproduction pourrait illustrer le passé de ce quartier avec des explications;
- le Palais de justice, qui a été un couvent dédié à sainte Claire, abritant des Clarisses, construit en 1474 à l'initiative de la pieuse duchesse Yolande, régente de Savoie et sœur du roi de France, Louis XI. A la Réforme, il a été saccagé et il s'en est fallu de peu que les sœurs ne soient lynchées par la foule. De 1532 à 1712, il devient l'Hôpital général et héberge aussi bien des malades que des personnes nécessiteuses;
- la Société de lecture. Dans son bâtiment, l'ambassadeur que Louis XIV avait imposé invitait le duc de Jussy pour y célébrer la messe et narguer la Genève protestante;
- le Jardin anglais. Il pourrait être valorisé par un panneau montrant le premier Jet d'eau. Au début, il n'était qu'une valve pour faire échapper la pression de la vapeur des SIG. Les Genevois aimaient alors se promener le dimanche matin pour le découvrir;
- l'Hôtel Métropole, qui abritait la Croix-Rouge pendant la guerre;
- le Cancel, premier quartier juif fermé de Genève créé en 1428.

Notre ville est très riche de lieux importants aussi bien d'un point de vue architectural qu'historique. On pourrait les mettre en avant par des panneaux en deux langues, français et anglais, avec des photos et des reproductions de tableaux. Un logo qui permettrait d'accéder à des parcours urbains numérisés pourrait aussi être ajouté. Il serait ainsi possible d'avoir accès à des informations plus complètes par le biais d'un téléphone ou d'un autre système.

Pour la valorisation de son histoire, il serait possible de penser à des partenariats publics ou privés, en s'associant par exemple au Service des archives de la Ville, ou l'Association pour l'étude de l'histoire régionale.

Questions des commissaires

Un commissaire souhaite savoir si le téléphone pourrait être utilisé moyennant une application, comment avait été présentée l'exposition en Valais et ce que la motionnaire s'était imaginé pour Genève.

M^{me} Roulet explique que le parcours en Valais n'avait pas été numérisé. Il y avait eu des tableaux métalliques, traités pour résister à la pluie. Il y avait encore un moulin dans le village qu'elle avait visité, et il y était par exemple expliqué qu'il y en avait eu environ soixante dans la vallée en 1750. A Genève, on pourrait montrer les anciens lavoirs du pont de la Machine, mais d'une manière un peu plus sophistiquée.

Un commissaire, ancien professeur d'histoire, est enchanté par la motion. Il a découvert personnellement une application intéressante à Paris, reliée à un système GPS. Il a ainsi pu apprécier l'environnement urbain à certaines époques, ce qui lui a rendu possible la comparaison entre présent et passé. Il souhaite savoir s'il est judicieux de mélanger architecte et histoire et s'il n'était pas mieux d'envisager deux projets, un dédié à l'histoire et l'autre à l'architecture.

M^{me} Roulet ne voit pas cette dichotomie, mais craint plutôt une dilution d'énergie en poursuivant deux projets. Elle pense par exemple au bâtiment de la famille Favre et à sa vie de famille patricienne avec sa «transhumance» d'une saison à l'autre en gagnant ses lieux de villégiature. Il faut être ambitieux, en y intégrant aussi Genève Tourisme. Elle pense aussi à un petit fascicule papier.

Une commissaire ne souhaite pas seulement se concentrer sur les familles patriciennes, mais aussi sur les migrations populaires, plus importantes. Elle soutient le concours d'historiens pour faire un choix. On ne peut pas mettre des plaques partout car la ville deviendrait vite illisible. Les photos vieillissent mal et posent des problèmes d'entretien, raison pour laquelle elle donne la préférence à une application.

M^{me} Rouillet précise qu’il ne s’agissait que de donner des pistes et plusieurs idées.

Un commissaire souhaite savoir si des démarches avaient été faites auprès de la Fondation pour le tourisme. Il affirme que la promotion de la culture ne figurait qu’en onzième position de leurs priorités. Il propose de les auditionner.

Un commissaire se souvient de la *Revue du vieux Genève* et de *Genava*, la revue du Musée d’art et d’histoire de Genève. Il mentionne des parcours instaurés lors du 450^e anniversaire de la Réforme qui avaient retracé l’histoire de Genève. L’intérêt de la motion serait de rassembler toutes les compétences et de les ouvrir sur d’autres formats.

M^{me} Rouillet confirme que beaucoup se fait déjà. L’idée est cependant celle d’une promenade ouverte au public et d’une vulgarisation.

Séance du 7 janvier 2019

Audition de M. Sami Kanaan, maire, en charge du département de la culture et du sport, accompagné de M^{me} Véronique Lombard, responsable de l’unité Publics et programmation culturelle à la Direction du département de la culture et du sport

A son arrivée à la tête du département de la culture et du sport, M. Kanaan a été frappé par le manque d’itinéraires géographiques et thématiques. Il a donc imaginé des sentiers culturels destinés aux Genevois et aux visiteurs. Il s’agit de dépliants avec des cartes et des textes. Le papier reste ainsi utile à l’ère du numérique et des applications.

M^{me} Lombard présente les sentiers culturels. A cette fin, elle a amené un exemplaire de chaque sentier (à présent, ils sont aussi téléchargeables sur <https://www.geneve.ch/fr/faire-geneve/promenades/sentiers-culturels>). L’idée de cheminer d’un musée à l’autre a germé en 2013, d’autant plus que nous avons la chance d’avoir des musées regroupés par quartier. La mission des sentiers culturels est de rendre visible et de valoriser le patrimoine culturel genevois, en créant des opportunités de rencontre et en proposant des animations originales avec des supports pratiques, par exemple des podcasts pour écouter les présentations en marchant. Disponibles en français et en anglais, les sentiers culturels s’adressent aux adultes, mais il y en a aussi pour les enfants.

Questions des commissaires

Une commissaire souhaite savoir pourquoi ces sentiers ne sont pas mieux connus. Elle soutient que la motion demeure intéressante, car elle a une vocation plus visuelle.

M. Kanaan constate qu'une communication a été faite pour chaque édition, mais que tout le monde n'est pas encore au courant de l'existence des sentiers culturels.

Une commissaire pose la question du choix des thèmes et notamment ce qui est fait sur le thème de la femme. Elle souhaite avoir plus de précisions quant aux applications et à leur constitution.

M. Kanaan répond qu'il y a un vaste choix de sujets et de personnages célèbres qui ont vécu à Genève.

M^{me} Lombard précise que l'on peut charger de multiples informations sur les applications; il s'agit de boîtes à outils permettant une grande richesse. Un sentier sur le thème des femmes célèbres est imaginable même si l'idée était plutôt de valoriser le patrimoine municipal.

M. Kanaan explique que le retour est positif, mais qu'il ne peut pas encore le quantifier. Il souhaite renouer le dialogue avec l'Office du tourisme et son nouveau directeur.

Une commissaire s'interroge si Genève Tourisme ne devrait pas contribuer financièrement à ces nouveaux projets.

M. Kanaan répond que la dimension culturelle de Genève ne faisait pas partie des arguments de Genève Tourisme. La Ville de Genève fait cependant beaucoup pour sa valorisation et il y a une discussion à avoir.

Un commissaire est surpris que la dimension historique ne soit pas traitée.

M. Kanaan répond qu'ils ont commencé par des choix géographiques.

La présidente et auteure de la motion constate que les sentiers culturels sont une sorte d'expositions temporaires pas assez connues. La motion, quant à elle, avait une dimension pérenne, avec des panneaux qui s'imposent immédiatement. Il s'agit de créer un parcours de notre passé, une manière de le visualiser et le mettre en lien avec le présent. L'idée est de surprendre le badaud, le promeneur.

M. Kanaan attire l'attention sur le projet numérique du relief Magnin présenté à la Maison Tavel. Il suggère de travailler avec le Service d'urbanisme, tout en mettant l'accent sur les choix à faire.

M^{me} Lombard ajoute qu'à Genève, il est quasiment impossible de marquer un bâtiment du patrimoine. Quant à savoir qui délivre les autorisations, elle explique qu'il s'agit de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS).

M. Kanaan précise et conclut que c'est le Canton qui donne les autorisations.

Séance du 11 février 2019

Audition de M. Bernard Lescaze, historien et spécialiste de l'histoire de Genève

La présidente indique qu'elle a elle-même rédigé cette motion, que M. Sami Kanaan et M^{me} Véronique Lombard, responsable de l'unité Publics et programmation culturelle à la Direction du département de la culture et du sport ont été auditionnés. Le magistrat avait évoqué les sentiers culturels qui sont selon la présidente une démarche complémentaire.

M. Lescaze indique que la motion lui paraît extrêmement intéressante et tout à fait faisable. Des expériences similaires existent dans la Ville de Paris où, devant certains monuments, sont installés des piliers de laiton ou de bronze qui contiennent une petite inscription. Il estime possible d'apposer des explications sur plusieurs bâtiments en Ville de Genève. De grands panneaux en plastique sur lesquels un texte est inscrit n'encombrent pas les trottoirs. Au niveau des considérants, en tant qu'historien, il les trouve justes, au niveau du deuxième considérant, il précise que l'histoire, source de vie, ne peut pas servir le présent ou le futur, car elle ne se répète jamais de la même manière. Les considérants visent à faire connaître l'histoire et le passé genevois. Le huitième considérant incorpore la M-1250 ainsi que d'autres motions. M. Lescaze pense qu'il faudra qu'un ou deux objectifs précis soient fixés. La motion contient un objectif, faire connaître aux visiteurs des éléments du passé.

Dans le cas où l'idée d'installer des panneaux serait acceptée, il faudrait pouvoir scanner les informations qu'ils contiennent au moyen d'un téléphone portable comme on peut le faire au Grand Théâtre pour les affiches de manière à avoir non pas un parcours défini mais, pour chaque monument extérieur ou plaque épigraphique, une série de renseignements en différentes couches comme par exemple le cadastre genevois (celui actuel, celui reconstitué en 1900, celui de 1850, etc.) et ainsi on peut suivre la progression du bâti à Genève à travers deux siècles. Pour la motion M-1372, on pourrait imaginer sur chaque monument, une première couche avec une description et l'histoire utile à un touriste (elle serait aussi traduite en anglais). La deuxième couche découvrirait davantage sur l'histoire du monument pour approfondir les connaissances de chacun.

M. Lescaze prend exemple de la chapelle Saint-Léger qui était un petit hôpital médiéval: ainsi, on aurait en premier lieu de brèves informations «chapelle Saint-Léger, hôpital médiéval», suivies d'une ou deux lignes d'explications. Puis en deuxième lieu une explication plus détaillée sur l'hôpital médiéval (destiné plutôt aux personnes âgées ou aux personnes malades).

Au sujet du parcours évoqué par la motion M-1372, M. Lescaze pense qu'il ne faudrait pas s'agir d'un parcours-itinéraire comme celui de la Banque cantonale dans le cadre du bicentenaire de celle-ci où étaient répertoriés la dizaine d'anciens sites de ladite Banque. Avec le téléphone portable, on pouvait

charger l'application et accéder aux informations relatives à ces lieux. En revanche, aucune information ne figurait sur les bâtiments concernés. Pour la motion M-1372, M. Lescaze pense qu'il devrait être possible de charger une application pour avoir accès à tous les lieux répertoriés. Mais l'office du tourisme ne devrait pas être chargé de la rédaction des explications car il n'a ni le personnel ni les compétences historiques, littéraires et iconographiques requises. A propos de la première invite: entreprendre les démarches nécessaires avec le Service des archives de la Ville ou avec des associations comme l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) de Genève, pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner ces photos ou illustration, M. Lescaze qui est membre de cette association et de son comité dit qu'elle serait disposée à collaborer avec la Ville si un tel mandat lui était confié. La Ville bien plus que le Canton dispose du software, soit la matière première (images, textes historiques, etc.). A l'inverse du Service des archives de la Ville qui dispose de nombreux documents mais bruts et non élaborés. La Bibliothèque de Genève possède en principe tous les documents concernant Genève et elle supervise également le centre iconographique où sont conservés nombre de documents (photographies, affiches, gravures, etc.) pouvant illustrer les lieux emblématiques retenus. Le software est donc déjà disponible, il n'y a pas besoin de trouver des personnes pour refaire le travail, d'où une économie substantielle.

Pour le hardware et l'aspect financier du projet, M. Lescaze évoque l'exemple de la Banque cantonale en citant une célèbre phrase de M^{me} Burnand: «A la Ville, c'est toujours 20% plus cher qu'ailleurs!» M. Lescaze pense qu'il n'est pas indispensable de traduire en anglais l'ensemble des informations mais seulement pour les informations basiques.

M. Lescaze pense qu'il faudrait développer le projet au-delà de quelques plaques apposées sur des lieux représentatifs de l'histoire de Genève. Les panneaux installés sur certains immeubles de la Vieille-Ville ne retiennent que peu l'attention des passants. Par exemple, les notices relatives à l'écrivain argentin Borgès, à Jean Canal ou Horace Bénédicte de Saussure mériteraient d'être plus développées. Pour la mise en œuvre de la motion M-1372, le scannage de l'entier des informations offrirait une meilleure connaissance des lieux inventoriés.

M. Lescaze se réfère aux guides formés naguère à l'Université pour le programme «Patrimoine et tourisme» et rappelle que des informations véridiques leur étaient enseignées. Puis l'office du tourisme a préféré former ses propres guides avec des connaissances linguistiques variées et qui semblaient mieux connaître les commerces de la ville que le passé historique de Genève. Il note que la mise à disposition d'informations telle que le préconise la motion M-1372 permettrait d'éviter nombre d'erreurs ou sottises.

Pour que les Genevois et les touristes puissent choisir les lieux qu'ils souhaitent découvrir, on ne devrait pas les obliger à suivre un parcours avec des stations qui se suivent. Ils seraient plus libres de découvrir ainsi les panneaux signalant les lieux symboliques et charger les renseignements pertinents sur leur téléphone portable. Le projet ne doit pas être trop ambitieux dans un premier temps et se concentrer sur la Vieille-Ville ainsi que quelques monuments des Rues-Basses et de Saint-Gervais.

M. Lescaze suggère d'auditionner plusieurs personnes: M. Frédéric Sardet, nouveau directeur de la Bibliothèque de Genève, qui a beaucoup d'intérêt pour l'informatique, a beaucoup de connaissances de Genève et des ressources de la bibliothèque qu'il dirige; il est également membre de l'Association pour l'étude de l'histoire régionale de Genève. Autre personne intéressante, M. Mathias Baitan, gestionnaire de projet à la BCGE, pour sa connaissance du hardware.

Une commissaire demande à M. Lescaze s'il a connaissance de l'existence de strates remarquables qu'il serait opportun de signaler aux touristes et aux Genevois et par ailleurs quelles seraient ses recommandations pour d'autres bâtiments ou monuments.

M. Lescaze dit qu'il faut s'ancrer sur des monuments extérieurs et éventuellement intérieurs. Pour remonter à l'Antiquité ou au haut Moyen Age, il existe notamment le site à la promenade de Saint-Antoine pour la période romaine, et celui de la Cathédrale qui montre l'importance qu'avait Genève du VI^e au VIII^e siècle. M. Lescaze dit que Genève est aussi important au regard des idées et les illustrer lors d'un parcours est difficile: celles de la Réforme et la formation des pasteurs qui ont exercé dans de nombreux pays, celles de Rousseau amenant en partie la démocratie. Le parcours doit aussi s'accrocher à des éléments concrets et ne peut remplacer des monographies sur l'histoire de Genève et de ses idées. «L'esprit de Genève» est, même pour les Genevois, difficile à définir et à expliquer exactement.

Un commissaire pense que l'office du tourisme est un instrument qui peut être utile. Une commissaire rappelle qu'une motion demandait à l'office du tourisme de s'occuper de culture. Le comité avait voté pour l'intégration de la culture et ce vote avait été perdu. L'office du tourisme est effectivement plus intéressé par les affaires que par la culture et les guides sont formatés. Seul a pu être obtenu un onglet «Musées» dans lequel s'insère également le Grand Théâtre. L'office du tourisme n'intègre ni la culture ni les concerts. La commissaire propose de recevoir la nouvelle présidente M^{me} Sophie Dubuis.

M. Lescaze dit qu'il faut s'abstenir de travailler avec l'office du tourisme car le but de ce dernier n'est pas de promouvoir la culture. En revanche il pense que plusieurs hôtels ont une valeur historique et pourraient ainsi faire partie du projet (l'Hôtel des Bergues, un ancien palace près de Sécheron qui est

détruit actuellement mais dont il reste les écuries, l'hôtel Beau-Rivage et l'hôtel Métropole.

La présidente apprécie que la motion M-1372 ne soit pas considérée comme un projet d'itinéraire ou de sentier comme beaucoup mais bien comme un moyen de s'informer pour les personnes qui déambulent dans les rues. Elle demande si la concrétisation de la M-1372 pourrait être entravée par la CMNS et s'il n'y aurait donc pas lieu de l'auditionner ainsi que le directeur de la bibliothèque, M. Baitan.

M. Lescaze pense que le but de la CARTS est de valoriser le patrimoine bâti genevois et qu'elle devrait accepter l'idée de la motion. Il se pourrait qu'il y ait des réticences quant au mobilier urbain qui pourrait être utilisé pour la réalisation de la motion M-1372. Toutefois, les panneaux transparents discrets et réversibles ne devraient pas porter préjudice au patrimoine genevois. Sur la question d'auditionner la CMNS, M. Lescaze rappelle qu'elle se prononce généralement au cas par cas, il faudrait donc lui présenter des exemples concrets, par exemple l'installation d'un panneau au Palais de justice.

La présidente au regard de la liste des lieux les plus emblématiques demande si, après l'audition du directeur de la Bibliothèque de Genève, il serait opportun d'établir la liste en collaboration avec l'Association pour l'étude de l'histoire régionale. M. Lescaze rétorque que des historiens sont membres de cette dernière, portent un intérêt pour la motion M-1372 qu'ils considèrent comme une excellente idée et qu'ils y collaboreront volontiers.

Un commissaire demande si le projet de cette motion doit être le plus proche possible du concret pour aider le Conseil administratif et s'il faudrait l'amender.

M. Lescaze suggère que le rapport qui sera rédigé pourrait montrer que le projet est presque abouti, que la matière – la première couche – est disponible, que la liste des bâtiments retenus est élaborée et que la CARTS a approfondi la recherche en contactant la Bibliothèque de Genève, les Archives de la Ville, le Centre d'iconographie genevoise. Il précise que ce projet ne devrait pas générer de coûts importants, notamment le hardware, car la majorité des personnes disposent d'un téléphone portable et il rappelle que ce type de projets a été développé dans d'autres villes et que des solutions techniques existent. Il évoque la possibilité que l'application renvoie à des livres numérisés qui appartiennent au domaine public, par exemple sur des thèmes comme la Réforme, puis il conseille de retenir, comme monuments emblématiques, principalement les lieux consensuels.

La CARTS vote l'audition du directeur de la Bibliothèque de Genève et approuve à l'unanimité l'audition du nouveau directeur de la Bibliothèque de Genève.

La présidente, selon la suggestion de M. Lescaze, soumet au vote l'audition de M. Baitan afin d'indiquer au magistrat que la motion M-1372 est relativement

réalisable. M. Lescaze a précisé que M. Baïtan n’a aucun intérêt financier dans quelque entreprise réalisant des projets comme celui dont il est question. Elle dit que les deux auditions permettront de donner au Conseil administratif une motion prête à être concrétisée.

Un commissaire pense que la CARTS ne doit pas entrer dans l’opérationnel. Il précise que M. Baïtan travaille dans une banque et qu’on peut s’interroger sur le bien-fondé de son audition en ce qui concerne l’évolution de domaines techniques; son audition dépasserait le cadre des travaux de la commission.

La présidente rétorque qu’il faut auditionner M. Baïtan puisque la BCGE a commémoré son bicentenaire et que M. Baïtan avait alors travaillé sur ce projet et que cela donnerait au Conseil administratif des clés et des pistes sur les manières de scannage.

La CARTS vote et refuse l’audition de M. Baïtan à la majorité sauf une voix d’un commissaire.

Une commissaire est d’avis qu’il faudrait tout de même que l’Office du tourisme joue un rôle dans la réalisation de projets au niveau culturel.

La présidente pense qu’il est tout à fait envisageable d’imaginer d’auditionner l’Office du tourisme suite à l’audition du directeur de la Bibliothèque de Genève.

Une commissaire précise que l’Office du tourisme a changé de présidence et que l’idée d’auditionner l’Office du tourisme est à retenir.

Séance du 11 mars 2019

Audition de M. Frédéric Sardet, directeur de la Bibliothèque de Genève, accompagné de M. Sami Kanaan, maire de la Ville, et de M^{me} Carine Bachmann Cheterian, directrice du département de la culture et du sport

M. Sardet est auditionné en raison de ses qualités, compétences, intérêt pour l’informatique, grandes connaissances de Genève et des sources de la bibliothèque et en tant que membre de l’Association pour l’étude de l’histoire régionale de Genève.

La présidente indique que la motion M-1372 plaide pour l’établissement d’un parcours urbain, terme de «parcours» qui doit être nuancé car il ne s’agit pas d’un itinéraire préétabli mais pour les Genevois et touristes de découvrir la ville et ses monuments ou espaces emblématiques en téléchargeant sur un téléphone portable et ainsi d’avoir accès à des connaissances par couche.

M. Kanaan indique que M. Sardet est directeur de la Bibliothèque de Genève depuis le 1^{er} février 2019, qu’il vient de Lausanne et que ses expériences

professionnelles seront très précieuses, dans ce cadre, pour Genève et il précise son parcours académique, scientifique et professionnel. M^{me} Bachmann est présente et répondra aux questions car elle a assuré la direction par intérim de la BGE pendant une année suite au départ de l'ancien directeur.

M. Sardet prend la parole et dit qu'il connaît M. Lescaze depuis qu'il a 20 ans lui-même. Venu à Genève pour son master en 1983, M. Sardet a travaillé sur l'histoire de Genève. Il a poursuivi ses travaux dans le cadre d'un diplôme. Il a aussi entrepris une formation à Genève en science économique, l'économétrie, intéressé davantage par l'histoire que par le domaine bancaire ou celui des assurances. M. Sardet a continué à faire de l'histoire économique pendant une dizaine d'années, dans le département dirigé par M. Paul Bairoch. M. Sardet y a mené des projets informatiques, projets précurseurs, puisqu'il s'agissait d'une première utilisation de la micro-informatique dans le domaine de la recherche. Cette expérience était une première exploration des données en histoire, qui renvoie à la transformation que l'on vit aujourd'hui avec la valeur de la donnée structurée pour tout le monde et, également, pour le patrimoine.

M. Sardet a été associé au milieu des historiens de Genève regroupés dans une association toujours active, en 1996, il a travaillé comme archiviste à la Ville de Lausanne puis à partir de 2009 comme responsable d'un service résultant d'une fusion des archives, des bibliothèques municipales et d'un centre patrimonial de bande dessinée. En 2014 il a mis en place une politique du livre qui a constitué une sorte d'ombrelle de ce vaste service fusionné. M. Sardet estime que la taille de son service à Lausanne et celle de la BCGE sont plus ou moins équivalentes.

M. Sardet se présente comme un chercheur. Ses précédentes recherches lui ont permis de découvrir les fonds conservés à la Bibliothèque de Genève.

La présidente indique que la motion M-1372, d'après M. Lescaze, serait tout à fait réalisable. Celle-ci, rédigée par elle-même, lui a été inspirée par un petit village de la vallée de Bagnes, où de nombreux panneaux métalliques indiquaient les granges et autres lieux de la vie rurale de l'époque, avec des photos, des explications. Elle a trouvé cette présentation extraordinaire et a regretté que Genève ne dispose pas de ce type de présentations. D'autres villes ont réalisé de tels projets. Pour Paris, M. Lescaze décrivait des piliers en forme d'horodateurs avec des informations. M. Lescaze estime qu'il est tout à fait envisageable de créer des panneaux à Genève et considère que l'installation de tels panneaux ne devrait pas poser de problème, même pour la CMNS. Apposer des panneaux sur les bâtiments encombrerait moins les trottoirs. Selon M. Lescaze, la matière première – la première couche – existe déjà, et la présidente est d'avis qu'il serait intéressant d'entendre M. Sardet sur cette question puisqu'il connaît bien les fonds. La présidente rappelle que l'idée est que ces panneaux ne donnent que des descriptions succinctes, en français et en anglais, pouvant intéresser les Genevois comme les touristes. Mais ces panneaux

donneraient également la possibilité de charger une application offrant l'accès à des couches beaucoup plus importantes, qui permettraient d'aller plus en profondeur sur un sujet. M. Lescaze citait l'exemple de la chapelle Saint-Léger, qui était un hôpital au Moyen Age et dont le panneau pourrait offrir des informations sur le système des hôpitaux à cette période. D'après M. Lescaze, ce matériel existe déjà, et sa mise en valeur devrait être aisée. La présidente demande à M. Sardet son avis à ce sujet, puisqu'il connaît bien les fonds de Genève.

M. Kanaan souligne que M. Sardet a un regard neuf qu'il peut poser sur Genève. Il pense qu'un gros progrès doit être fait à Genève pour connecter les différents formats d'informations. Des panneaux existants ont été modernisés au niveau de l'esthétique et de la présentation de l'information, notamment dans la Vieille-Ville et le long des quais, avec à la fois des indications pratiques et des informations sur le site. Ces panneaux ne sont pas toujours connectés à une version informatique. De manière générale, en Ville de Genève, la mise en ligne, notamment dans l'optique d'avoir accès à des informations plus complètes, n'en est qu'à ses débuts. En principe, les sentiers culturels permettent cette connexion, et, à chaque étape, il est possible de s'arrêter et d'avoir accès à des informations. Ces sentiers sont en principe géographiques. Les quartiers concernés sont les Nations, les Tranchées, la Vieille-Ville, les plaques, fixées sur les immeubles, à la mémoire d'une personnalité. Ces plaques sont nombreuses en Ville, car il y a beaucoup de personnalités à Genève. Elles ne sont pas encore informatisées, et il serait intéressant d'effectuer ce travail pour rendre accessibles ces informations.

M. Sardet aborde tout d'abord la référence à la campagne. A Lausanne, M. Sardet a défini, avec un club sportif, un parcours en ville autour des valeurs éthiques de l'olympisme à la demande de la présidente qui avait vu en Valais un parcours en montagne avec des jalons culturels. Un parcours a donc été créé à Lausanne, avec un plan, des bornes, des points d'arrêt. Il raconte l'histoire de l'olympisme à Lausanne. M. Sardet estime qu'il est souvent difficile de capter l'attention et l'intérêt du public pour ce genre d'exercice. Selon lui, il convient de ne pas avoir des ambitions folles sur ces repères. Il se rend souvent à Paris, où de tels repères existent, et n'a pas le sentiment que les gens sont très consommateurs de ces panneaux. M. Sardet est d'avis qu'il faut donc bien cibler les marquages que l'on souhaite faire dans l'espace public. Obtenir l'adhésion du public n'est pas simple. Il faut également mesurer l'impact du coût du projet.

M. Sardet conçoit que l'envie de faire découvrir Genève passe effectivement aujourd'hui par des relais numériques qui permettent d'avoir une présentation beaucoup plus souple, plus intemporelle, qui ne soit pas liée à une rencontre fortuite que l'on oublie souvent. Il dit qu'il est très intéressant de découvrir que la chapelle Saint-Léger était un hôpital, mais cela n'est pas si évident à imaginer. Il est d'avis qu'il faut travailler sur des outils comme Google Maps, de manière que les lieux symboliques apparaissent et soient identifiés, par exemple lors de la

recherche d'un restaurant. Des outils numériques doivent donner envie de découvrir des lieux historiques, grâce entre autres à des photos. Ces outils doivent prévoir des emboîtements vers d'autres sources d'informations, pour valoriser les bâtiments historiques.

Les projets doivent être mesurés et clairement identifiés.

M. Sardet cite l'entreprise ClicMuse et invite les commissaires à consulter son site, dont une application ludique, avec des jeux, des quiz, des interrogations sur la connaissance culturelle, les monuments, les musées. M. Sardet trouve que c'est un exemple intéressant de lien, par une médiation numérique, entre les institutions culturelles et les lieux ou les objets qu'elles souhaitent faire découvrir. Sans faire la même chose, il est possible de s'en inspirer. A Genève, il y a des chercheurs et des start-up qui peuvent aider à établir un projet. Mais il est important de bien définir le projet d'un parcours en ville.

Quant à la question des connaissances historiques, M. Sardet partage l'avis de M. Lescaze. Il considère que le matériau existe. Toutefois, il est peu brut ou alors très académique et ce projet serait voué à l'échec s'il proposait ces textes tels quels au public. Selon M. Sardet, un gros travail éditorial est indispensable pour faire des choix, pour retravailler les textes, pour lier un texte à une image ou à un son. Il s'agit d'une question de moyens mais il faut aussi se donner un périmètre d'objectifs clairs (lieux, personnalités, interconnexion entre les institutions culturelles et la promenade, etc.). Pour la réussite d'un tel projet, ces questions doivent être réglées, car elles déterminent fondamentalement les modalités d'implémentation et le mode de pérennisation.

Il estime qu'il faut définir si le projet est unique ou s'il va évoluer et couvrir un espace urbain toujours plus large. De même, il est essentiel de décider si le projet est pérenne ou ponctuel. La question des visites guidées, avec une médiation numérique qui s'y emboîte, doit également se poser. M. Sardet estime que les visites guidées gardent une grande vitalité, comme l'exemple de Lausanne le montre. Pierre Corajoud y organise des balades en ville. Il faut découvrir Lausanne en se promenant dans les sentiers un peu méconnus. Ces promenades comptent 40 à 50 participants qui marchent derrière lui.

Beaucoup d'axes sont possibles, au-delà du marquage au sol ou sur une borne. Ainsi, à Paris, des bornes de réalité virtuelle Timescope ont été installées. C'est très intéressant d'un point de vue innovant: on regarde dans le passé au moyen de jumelles. Par exemple, on se plonge dans la place de Grève telle qu'elle était au XVII^e siècle. M. Sarde constate qu'aujourd'hui de multiples formes sont proposées et confirme que le projet de la motion M-1372 peut s'appuyer sur sa connaissance des outils et sur sa connaissance acquise sur le territoire. Par contre, il faut bien déterminer l'ampleur du projet, si c'est un projet pérenne ou s'il doit être conçu pour une saison.

M. Sardet pense qu'un tel projet vieillit. Les connaissances bougent. La réflexion évolue. Par exemple, le lien fait, dans la motion, avec le Cancel a très récemment trouvé un écho dans la presse. Ces questions suscitent aujourd'hui des réactions citoyennes. Il y a certainement d'autres éléments auxquels on ne pense pas mais qui, demain, susciteront ce même genre d'intérêt. Au contraire, des éléments que l'on a mémorisés aujourd'hui perdront de leur actualité. Et l'on ne saura plus quoi faire des panneaux posés là. M. Sardet est d'avis qu'il faut être très prudent quand on touche l'espace urbain, pour savoir comment on veut pouvoir poser, retirer, déployer, agrandir, recomposer... c'est beaucoup plus simple au niveau numérique.

M. Sardet est conscient que les questions qu'il soulève ne répondent peut-être que moyennement à ce qui est souhaité. Les connaissances, le matériel iconographique, les outils sont là. Les moyens technologiques permettent aujourd'hui de faire des liens évidents. L'implémentation spatiale dépasse M. Sardet en termes de compétence. Dans le passé, il a constaté des problèmes d'entretien, de tags. Pour les sentiers sportifs, des bornes ont été très endommagées. Les dégradations entraînaient une perte en lisibilité. Ce matériel doit être entretenu et nettoyé, tous ces éléments d'une chaîne collective doivent être pris en compte.

M. Kanaan précise qu'en avril 2019, les promenades immersives dans la version numérique du Relief Magnin seront dévoilées. Ce relief de la Genève de 1850, qui se trouve à la Maison Tavel, est exceptionnel nous dit-il. Il s'agit de l'une des plus belles maquettes d'Europe pour un centre-ville. La maquette est numérisée depuis un certain temps, mais c'est une numérisation statique. Des promenades immersives seront donc proposées avec des interactions pour avoir des informations sur la Genève de l'époque comparée à la Genève d'aujourd'hui. M. le maire trouve qu'il s'agit d'un très bon projet. Comme l'a relevé M. Sardet, prévoir un parcours historique est simple, mais sa réalisation technologique n'est pas bon marché, si on veut de la qualité.

M. Kanaan pense que les applications vieillissent vite, c'est un des grands défis du numérique et il y a une forte concurrence sur le marché privé. Les applications de recherches et les navigateurs doivent être mis à jour. La Fondation Artanim gère le projet, grâce au mécénat. M. Kanaan estime que c'est un bon exemple des enjeux qu'il défend: la numérisation doit aussi permettre de rendre accessible un patrimoine, qui, sans cette numérisation, resterait plus difficile à découvrir. Dans l'histoire de Genève, il est très intéressant dit-il de faire le lien entre le passé et le présent. C'est aussi un enjeu de relier une Genève qui change, notamment au niveau de sa population, à son passé, grâce à une immersion. Ce n'est pas une démarche passéiste, dit-il, mais le souhait de montrer l'évolution de Genève. Il informe les membres de la commission qu'ils recevront une invitation, en tant que conseillers municipaux, pour l'événement de la mi-avril 2019.

Un commissaire remercie pour les informations données qui manquaient à la commission et qui éviteront de proposer ce qui existe déjà. Certains commissaires ignoraient l'existence des sentiers culturels. Des brochures présentent ces parcours en détail. De nombreuses initiatives de la Ville ou même du Département de l'instruction publique ou d'associations correspondent, peut-être en partie, déjà aux propositions de la motion. Ce même commissaire demande que soit fournie la liste la plus exhaustive possible de ce qui existe dans ce domaine, de manière que la CARTS puisse se prononcer sur ce qui reste à faire, sans refaire deux fois la même chose.

M. Kanaan rappelle que M^{me} Lombard coordonne les sentiers culturels; l'aspect culturel dépend de son département, mais l'aspect signalétique urbaine est interdépartemental et relève en 2019 du département de M. Pagani. Cependant une présentation synthétique peut être faite à la commission. La signalétique urbaine a fait l'objet de nombre de réflexions et de mises à jour et il ne pense pas qu'elle soit numérisée, ce qui pourrait éventuellement être fait. Le troisième volet, le plus compliqué, concerne les plaques apposées sur les immeubles, car il s'agit parfois de propriétés privées. Pour les immeubles publics, des négociations ont lieu et il y a la question de la protection du patrimoine, notamment en Vieille-Ville. La CMNS est très chatouilleuse sur cette question.

M. Kanaan aborde un quatrième aspect qui figure dans la réponse du Conseil administratif à une motion du Conseil municipal qui demande que, pour certaines rues, une deuxième plaque rappelle l'ancien nom. Il estime que la pose d'une deuxième plaque ne pose pas de problème mais précise que certains collectionneurs dérobent ces plaques.

Pour la liste des réalisations existantes, un commissaire ajoute aux sentiers culturels les visites virtuelles, comme Genève 1850.

M. Kanaan précise que les sentiers culturels sont toujours à la fois papier et numérique. Le premier sentier culturel, créé il y a cinq ans, date désormais. M. Kanaan aborde un des importants défis dans le numérique: une application datant de cinq ans apparaît dépassée. Pour les personnes créant des applications, le véritable défi n'est pas de la concevoir, mais de la mettre à jour régulièrement. Ce paramètre doit être intégré dès le début dans un projet. Un guide papier a une durée de vie de deux ou trois ans, pour les éditions les plus connues. La mise à jour est actuellement étudiée au département dit-il.

Un commissaire évoque des visites de la ville organisées éventuellement par la Maison Rousseau, axées sur cet écrivain. Il en va de même pour le Musée Voltaire et le Musée de la Croix-Rouge. On voit que nombre d'activités existent déjà, mais qui ne sont pas recensées dans un répertoire exhaustif.

Une commissaire précise que les informations ne sont pas centralisées mais une liste, aussi exhaustive que possible, peut être obtenue, sans toutefois avoir la

garantie qu’aucune activité ne sera oubliée. Cette liste concernera les approches, les visites, les guides, les immersions dans l’histoire de Genève.

Le même commissaire cite le Musée de la Réforme et ajoute que des pans de l’histoire de Genève peuvent faire l’objet de visites thématiques ou géographiques et dont la commission n’a pas eu connaissance.

M. Kanaan a eu récemment l’occasion de consulter le site de Genève Tourisme pour avoir des informations notamment sur la place des Nations, le *canon noué* et la *Broken Chair*, et il n’a rien trouvé sur ce site.

Un commissaire souhaite rebondir sur la réaction du magistrat à propos de Genève Tourisme et remercie M. Sardet d’avoir reconnu, dans sa présentation, l’importance des parcours touristiques. Effectivement de nombreux guides touristiques, dit-il, organisent des balades dans la ville et effectuent un travail utile. Le commissaire a l’impression d’un éparpillement total et d’un manque de coordination. Il y a Genève Tourisme, la Maison Rousseau, de nombreuses autres initiatives. Le commissaire sent le département sur la réserve à propos de la motion M-1372, alors qu’elle est louable. Il s’agit d’accompagner ce qui pourrait se faire sur le terrain par un complément. Aujourd’hui les touristes utilisent constamment les applications de leur téléphone. Le commissaire déplore un manque de maîtrise de la situation de la part du département. Plutôt que de critiquer Genève Tourisme, le commissaire préférerait qu’il y ait des collaborations en matière de culture et de circuits touristiques. Il rappelle que des panneaux à l’entrée de Genève la présentent comme «Genève, ville de culture». Il regrette donc que les voies et les moyens qui existent dans ce secteur ne soient pas indiqués aux touristes.

M. Kanaan conteste le fait que le département soit opposé à la motion, mais il dit qu’il est indispensable de tenir compte de ce qui existe déjà. La première mission de son département et de la Ville de Genève est la population résidente: les contribuables, les citoyens et les habitants et il faut que cela fonctionne bien pour eux. M. Kanaan a beaucoup critiqué publiquement, depuis qu’il occupe sa fonction, l’absence de stratégie touristique du Canton et sur le plan opérationnel, de Genève Tourisme. La Ville est partenaire dit-il et si elle est sollicitée, elle répond à cette attente.

Par exemple lorsque le guide du Routard a décidé d’éditer le guide «Genève, ville d’art et de culture», la Ville a mis à disposition des moyens financiers et du temps.

M. Kanaan précise que jusqu’à 2019 il manquait un espace où les différents intervenants sur le territoire genevois pouvaient se concerter. L’ancienne configuration estimait clairement que la carte culturelle n’était pas une carte stratégique pour l’offre touristique, car Genève Tourisme estimait avoir suffisamment d’autres

atouts mais il pense que c'était une erreur grave. M^{me} Bachmann coordonne la Conférence des musées genevois. Tous les musées demandent à mieux travailler avec Genève Tourisme. Avec l'ancienne configuration dit-il c'était un dialogue de sourds.

Il évoque la révision en cours de la loi cantonale sur le tourisme, celle qui régit précisément Genève Tourisme. La prise de position du Conseil administratif est de s'en réjouir. Sur le plan de la gouvernance et de l'organisation, il n'est pas prévu de changements fondamentaux. L'exposé des motifs reconnaît le besoin d'avoir un espace d'échange sur le marketing territorial afin de promouvoir Genève.

Un commissaire n'est pas tout à fait satisfait de la réponse de M. Kanaan. Il a l'impression que Genève Tourisme est présenté comme la seule entité à porter la responsabilité alors qu'il estime que le département a aussi la responsabilité de faire rayonner Genève sur le plan culturel, compte tenu des moyens énormes (250 millions) attribués à la culture. Il considère que c'est le travail du magistrat d'assurer le rayonnement de Genève.

M. Kanaan constate que les moyens mis à disposition permettent aux artistes de rayonner à l'étranger dans les domaines de la danse ou du théâtre. Le musée de l'Ariana a décroché une subvention fédérale. Les musées genevois sont très visités. L'OSR est reconnu. Deux festivals de films sont reconnus sur le plan fédéral et Genève est la seule ville de Suisse à organiser deux festivals, soutenus par la Confédération. Le FIFDH, soutenu par le Département des affaires étrangères, est très présent dans la presse locale et internationale. Il nous dit avoir augmenté la subvention du FIFDH dans la convention de subventionnement 2019-2022. Le GIFF, ancien Tous Ecrans, a également une subvention de l'Office fédéral de la culture. La moitié des conventions Pro Helvetia pour la danse et le théâtre sont genevoises, malgré la concurrence de Zurich, Bâle ou Lausanne. Il était difficile de faire comprendre à Genève Tourisme que la culture était une carte à jouer mais la nouvelle équipe de M. Genier y semble favorable. Le nouveau directeur apprécierait d'être auditionné par la CARTS, nous dit M. Kanaan. La nouvelle présidente est M^{me} Sophie Dubuis.

Une commissaire relève les propos du magistrat sur le passé, le présent et qu'il ne faut pas être passéiste mais elle dit que ce n'est pas le sens de la motion M-1372 qui veut proposer aux personnes ce qui n'existe pas ailleurs (les autres villes qui changent avec les mêmes fastfoods, magasins et chaînes internationales). Tous les aéroports se ressemblent, mêmes restaurants, mêmes boutiques, seul leur nom change. La motion propose de garder ce qui est genevois et ce qui différencie donc Genève des autres villes. Elle a toujours un esprit international. C'est dans l'ADN de Genève qui est un lieu d'échanges, de valeurs matérielles et immatérielles. Dépendre de la direction de Genève Tourisme pour savoir ce qui

doit être gardé de cette fabuleuse histoire serait regrettable. A Genève, il y a le souci de sa valeur et de son identité, et même de ses genevoiseries. Sur le fond, toutes les initiatives de cette motion doivent être soutenues dit-elle. Les personnes passant à Genève doivent savoir qu'elles ont vu quelque chose qu'elles ne verront nulle part ailleurs.

M. Kanaan est d'accord sur le principe, mais sa première préoccupation reste les habitants qui doivent connaître les particularités de Genève. Un des principes cardinaux d'une bonne politique d'accueil, au sens large (touristes, congressistes, travailleurs temporaires, etc.), est de faire en sorte que tout se passe bien pour la population résidente nous dit-il. Ce qui sera fait pour les résidents servira également aux visiteurs.

Une commissaire qui a cosigné cette motion aime cette discussion. Elle estime qu'il est important de savoir ce qui existe déjà pour ne pas le refaire. Elle demande à M. Sardet si en lisant la motion il voit ce qui manque à Genève selon son expérience.

M. Sardet maintient qu'il faut préalablement s'entendre sur le message que l'on veut porter. Le discours numérique vieillit très vite et donc certains projets financés au départ ne peuvent plus l'être par la suite. Idem dans l'espace public. Il est intéressant de savoir de quelle manière on interconnecte un objet figé, un totem, une plaque avec une narration. Sur un panneau, on peut mettre un texte plus ou moins gros selon la taille des caractères, mais il faut que quelqu'un le fasse vivre dit-il. Il craint qu'à un moment donné l'objet tout seul perde sa capacité à résonner avec les gens qui passent devant.

Pour le contenu, M. Sardet trouve qu'il est possible de multiplier les approches. On peut partir sur des figures de l'histoire genevoise complètement oubliées. Aujourd'hui, on peut se demander qui connaît encore Revilliod. Le côté intellectuellement revendiqué du projet doit avoir sa cohérence. Par exemple, un parcours sur les femmes ou un parcours sur les hommes politiques ou sur les arts. On peut partir d'un lieu, les noms de rues. En histoire, on choisit un axe d'entrée et ensuite, il faut tenir une cohérence. Si le souhait est de tout faire, tout couvrir, tout dire, le projet sera voué à l'échec et va se dissoudre. M. Sardet estime qu'il faut garder une cohérence du propos et qu'il y a des enjeux derrière la concrétisation.

La commissaire revient sur les propos de M. Kanaan relatifs à une durée de cinq ans pour le numérique et le fait qu'il faut ensuite le renouveler. Faut-il renouveler tant le contenu que le contenant. Elle imagine des parcours qui seraient renouvelables comme on le fait pour les expositions.

M. Kanaan répond que le contenu peut avoir une certaine stabilité si on part des éléments fixes du patrimoine humain au sens large (monuments, parcs, statues, personnalités célèbres, etc.). Le public apprécie surtout qu'une histoire soit racontée.

Certains éléments historiques ont disparu, comme la plaque gravée par Lénine qui se trouvait au restaurant Landolt. Le contenu stable peut être complété de nouveaux éléments, car l'histoire est vivante: le projet de mieux valoriser les femmes dans le tissu urbain, actuellement ce sont les hommes qui sont davantage valorisés dit le magistrat. Les derniers sentiers créés sont thématiques, notamment les anciens textes, il ne faut pas proposer des projets incomplets. Le magistrat confirme que la motion M-1372 est bienvenue, car elle va inciter le département à réfléchir à cette question et à chercher le soutien de tiers (2^e invite).

La commissaire rappelle que 2019 est l'année des femmes; il y a aussi la grève des femmes et ce serait le moment que Genève se dote d'un parcours pour honorer les femmes genevoises qui ont traversé ou habité Genève.

M. Kanaan répond que le département y travaille et que la grève des femmes aura lieu le 14 juin 2019. Le contexte est donc très favorable. MM. Eynard et Pictet de Rochemont sont connus à Genève, mais leurs épouses ont également joué un rôle important dit-il. Un travail de valorisation doit donc être accompli. Le magistrat n'est pas favorable à la suppression complète des supports papier, mais l'option numérique est essentielle à son avis.

A la demande de la commissaire, M. Kanaan parle de la fréquence du renouvellement du matériel touristique. Les guides sont réalisés par des privés: guide Michelin, guide du Routard, etc. En général ces guides sont réédités tous les trois ans.

La commissaire demande à quelle fréquence les bibliothèques rachètent les nouvelles éditions.

M^{me} Bachmann ne sait pas car cela concerne davantage les bibliothèques que la BGE. Elle pense que les guides sont renouvelés régulièrement et elle posera la question si la commissaire est intéressée; cette dernière confirme son intérêt.

M. Sardet pense que la politique est la même dans les différentes villes et explique que les guides sont très vite usés car les utilisateurs les emmènent lors de leurs voyages. Ils sont donc rachetés très régulièrement.

Une commissaire relève que la commission a eu la présentation des sentiers culturels en présence du magistrat. Lors de cette audition, la commissaire rappelle qu'une nette distinction avait été faite entre les sentiers et la motion M-1372. Cette motion est complémentaire des sentiers culturels, qui sont des itinéraires basés sur un thème. Au contraire, la motion M-1372 a pour objectif de mettre en valeur un patrimoine et la Ville ne met pas assez en valeur ce patrimoine dit-elle. Elle revient sur l'éventuelle hésitation de la CMNS et fait remarquer qu'il existe déjà des panneaux transparents, notamment vers l'Ancien Arsenal. Elle doute que la CMNS, dont le but est également de mettre en valeur le patrimoine genevois, puisse être opposée. Elle hésitera peut-être pour certains cas.

La commissaire revient sur les propos de M. Sardet au sujet de la nécessité de procéder à des choix, par exemple pérennes ou temporaires et est d'avis qu'ils doivent être pérennes. Pour les installations, le support le plus approprié sera choisi. Il se posera aussi la question d'éventuelles déprédations. Un tel projet, notamment en cas de partenariat public-privé, doit viser un objectif pérenne et cela ne semble pas en contradiction avec le fait que l'histoire évolue, que l'on ne se pose pas les mêmes questions au XXI^e siècle qu'au XIX^e. Il y a des notions fondamentales qui ne varient pas. Elle cite le Palais de justice, ancien couvent des Ursulines. Si des personnes sont intéressées par exemple sur les effets de la Réforme à Genève, les textes seront modifiés avec des possibilités de recherches.

Un logo permet, par son chargement informatique, d'opérer rapidement des modifications. Seule la première couche serait traduite en anglais. Les changements ne devraient pas être conséquents, même si les recherches historiographiques amènent des nouveautés.

M. Sardet répond que cela dépend des outils en termes numériques qui seront choisis pour faire le complément aux éléments se trouvant sur le domaine public. Il est aussi possible d'avoir un espace public sans numérique pendant un certain temps. Il existe différentes manières d'encadrer cette idée de parcours, chaque idée ayant sa propre dynamique et ses besoins; le panneau est ce qui va évoluer le moins vite.

La commissaire demande si des logos pourront être téléchargés.

M. Sardet indique qu'il serait éventuellement possible d'introduire des QR codes. Mais la question de leur durée de vie est à se poser.

A la question de la commissaire de savoir quelle est l'option à retenir pour la concrétisation de ce projet, M. Sardet répond qu'un choix est nécessaire, du moment que l'espace public est utilisé. Il éviterait de faire un lien sur la borne, à moins qu'il ne soit très mobile. Il ne doit pas être gravé, contrairement au texte. Il faut créer du dynamique autour de l'objet retenu. Quelque chose de figé risque de vieillir trop vite. M. Sardet admet ne pas avoir la concrétisation du concept de ce projet. Il n'a pas étudié le projet sous l'angle de la réalisation. Mais il est essentiel de garantir la dynamique numérique, et de ne pas enfermer l'un par l'autre. Sinon, M. Sardet estime que beaucoup d'argent sera dépensé pour des résultats insatisfaisants.

Le magistrat note que la commissaire demande que la démarche soit pérenne avec la possibilité, pour certains éléments, d'évoluer dans le temps. Un travail de coordination devra être effectué et on devra trouver un équilibre.

M^{me} Bachmann retient l'idée-clé de transmission de la connaissance sur l'histoire par le biais du patrimoine. Elle estime qu'il faut garder une ouverture d'esprit sur la manière d'exécuter ce projet, ce qui permettrait au département

d'organiser des groupes de travail et de soumettre ensuite différentes propositions. L'intention et l'objectif de la motion sont essentiels. Elle pense que le département pourrait entrer en contact avec des équipes multidisciplinaires et proposer un ou deux scénarios qui pourront être étudiés en commission, avant d'effectuer un choix.

La commissaire relève que tous les partis ont approuvé cette motion.

Un commissaire remplaçant à la CARTS propose de faire un programme historique articulé autour de deux axes essentiels. D'une part une présentation vidéo pourrait avoir lieu, par exemple à la Maison Tavel. D'autre part, il serait prévu un parcours tel qu'il aurait été présenté dans la vidéo et qui pourrait se faire, comme dans de nombreuses villes, sous une forme «on/off», c'est-à-dire un parcours avec un minibus où des explications sont données dans des oreillettes, parcours donc à la fois instructif et récréatif.

La commissaire fait remarquer que cette démarche proposée n'est pas celle de la motion. Elle estime qu'un parcours dans un car avec des explications existe certainement déjà. Elle insiste sur le but de la motion, soit mettre en valeur le patrimoine genevois. Cette motion ne traite pas non plus d'un parcours à thème. Lors des auditions, la commission a pu constater que des parcours à thème existaient déjà.

Séance du 18 mars 2019

Avant de voter cette motion, la présidente demande si d'autres auditions sont souhaitées.

Une commissaire avait suggéré d'auditionner un membre de la Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) car elle est régulièrement évoquée dans le cadre de nombre de projets et semble jouer un rôle important, notamment lors de certains refus de sa part. Son mode de fonctionnement n'apparaît pas toujours clairement et la commissaire était d'avis que la motion M-1372 pouvait servir d'occasion pour l'auditionner et cela permettrait d'avoir une fois un contact direct avec ladite commission qui semble surveiller tout ce que fait la CARTS.

Une commissaire confirme cette impression mais rappelle que le but de ladite commission est de mettre en valeur le patrimoine et que par ailleurs l'audition de l'Office du tourisme a été envisagée.

Un commissaire estime qu'il serait intéressant d'avoir l'avis de la Commission des monuments, de la nature et des sites sur l'éventuelle utilisation de l'ancien Musée de l'horlogerie pour le Musée de la bande dessinée et apprécierait de faire un tour d'horizon avec la CMNS. Il ne faudrait pas limiter l'audition de la CMNS au cadre strict de la motion M-1372.

Une commissaire évoque la mise en place de panneaux pour concrétiser la motion M-1372.

Le commissaire précédent cite l'invité qui évoque davantage un «projet d'étude». L'invité de cette motion a aussi une portée générale.

La CARTS approuve l'audition de la CMNS par 14 oui (2 EàG, 4 S, 1 Ve, 2 PDC, 2 PLR, 1 UDC, 2 MCG) et 1 abstention (PLR).

Séance du 8 avril 2019

Audition de M. Benoît Dubesset, président de la CMNS et de M. Matthieu de la Corbière, historien des monuments au sein de la CMNS et directeur du Service de l'inventaire des monuments d'art et d'histoire à l'Office du patrimoine et des sites (OPS)

La CARTS reçoit M. Benoît Dubesset qui est architecte et actuel président de la CMNS. Cette entité renouvelle chaque année sa présidence. Les membres sont nommés pour une période de quatre années par le Conseil d'Etat.

La Commission des monuments, de la nature et des sites (CMNS) est très ancienne puisqu'elle date de 1920. A cette époque, neuf personnes étaient consultées pour certaines causes, comme la Tour de l'Île. Elle est toujours active et n'est toutefois pas un organe décisionnel. C'est une des principales commissions consultatives auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC), dans le sens où les préavis qu'elle donne sont suivis à 95%, par l'OAC et par les tribunaux, en cas de recours. Elle veille à l'application de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS), de même que les lois sur les forêts, les eaux. Tous les préavis de la CMNS sont argumentés par rapport à l'application de la loi. La marge de manœuvre est donc assez restreinte. Certes, des dérogations peuvent être accordées, mais elles doivent être clairement identifiées, expliquées, circonstanciées.

Dans le cadre de la motion concernant le parcours urbain pour notre passé (M-1372), la présidente dit qu'il serait intéressant de savoir jusqu'à quel point il est possible de mettre une empreinte, discrète et réversible, sur du mobilier urbain. Il serait également utile pour la CARTS de connaître les règles en la matière, si elles existent.

M. Dubesset souhaite faire un préambule. Depuis deux ans, la CMNS a préparé des fiches de bonne pratique, avec des résumés d'éléments. Il peut s'agir de fenêtres, de sous-sols, etc. L'une de ces fiches – la fiche des procédés de réclame – pourrait concerner la problématique dont il est question. Que l'on soit dans la ville, au bord de la rade, on remarque les procédés de réclame. Ils englobent les inscriptions, les tentes ou stores, les éclairages de bâtiment, etc. Cette fiche d'une

quinzaine de pages émet des règles et résume les préconisations de la CMNS pour assurer une certaine qualité dans les rues. La signalétique historique et urbaine, relative à la motion, entre dans cette notion d'occuper l'espace public, d'une manière informative. Il peut s'agir d'une plaque d'identification du bâtiment avec quelques lignes de texte ou alors d'une stèle avec de nombreuses informations. Cela amène à une réflexion sur les nouvelles pratiques des utilisateurs. A ce sujet, M. Dubesset recommande à la commission de consulter le site fait par les architectes, qui s'appelle GVA. C'est une application pour smartphone et, en se promenant dans la ville, de nombreuses informations sont disponibles sur les bâtiments enregistrés dans l'application. Cela représente l'avenir pour les touristes ou les personnes intéressées. Les panneaux indicateurs sont de moins en moins utiles, car nombre d'informations sont disponibles sur les téléphones. C'est à l'opposé de la question des procédés de réclame. La réflexion va se situer entre ces deux extrêmes. On peut se demander ce qu'est une signalétique aujourd'hui, à qui elle s'adresse, où elle se positionne par rapport au bâti, à la rue, etc.

M. de la Corbière explique que le sujet de la motion a retenu l'attention de la CMNS, car le sujet fait précisément l'objet d'intenses réflexions, depuis des années, à l'OPS et à la CMNS. La réflexion avait été entamée entre les villes de Carouge, de Lancy et de Genève. Le Service d'aménagement urbain et de la mobilité avait des projets, et leur signalétique avait fait l'objet de discussions et de travaux. L'OPS avait mis en place un stage de diplômants avec l'Université de Lausanne. Un rapport a été rédigé par une étudiante sur la signalétique dans la Vieille-Ville de Genève. M. de la Corbière propose de le transmettre à la CARTS. Cette étudiante a recensé toute la signalétique existante dans la Vieille-Ville. Elle s'est aussi intéressée à Carouge et Bernex. Elle a essayé de comprendre quelle avait été la politique de la Ville de Genève par rapport à cette signalétique.

Selon M. de la Corbière, cette étude, faite avec précision par M^{me} Zoé Codeluppi, présente différentes pistes de réflexion et d'analyse. Il convient également de mentionner l'étude réalisée par les Archives d'Etat de Genève. M. Jacques Barrelet, archiviste adjoint, avait procédé au recensement de toutes les plaques présentes dans la ville. Le Service d'archéologie a initié une autre étude du point de vue archéologique. Cette étude sur la signalétique archéologique a été faite par M^{me} Sara Reichler en 2012. Ces trois études ont permis de brasser largement cette problématique et de repréciser le cadre légal. En effet, la signalétique patrimoniale dépend de deux lois, tout d'abord la LPMNS. Effectivement, dès que cela touche les bâtiments ou les secteurs protégés, la demande doit être soumise à la CMNS. La deuxième loi est celle sur les procédés de réclame. Dans son article 7, elle prévoit que tout procédé de réclame – la signalétique culturelle patrimoniale en fait partie – doit être soumis à la CMNS.

Les constats faits dans le cadre de ces différentes études montrent la très grande variété de projets. Ces projets ont été portés à 20% par des privés, soit

100 à 210 projets, à 30% par les pouvoirs publics, à 10% en association privés/public. Le constat qui a été fait est que les 70% de la signalétique identifiée en 2013 n'ont pas été soumis à la CMNS et n'ont donc pas été légalisés par les services compétents. La pratique pose donc problème. Le résultat de cette pratique est le foisonnement, voire l'encombrement, de la signalétique, ainsi que des contradictions, des empiétements, des chevauchements de projets donnant le même message. Il y a également un problème au niveau du contenu que l'on veut donner au visiteur, à savoir si l'on est plutôt dans un contenu directionnel, orientationnel, culturel ou un contenu qui va davantage sur une interprétation, sur un parcours, sur des thématiques. Il y a donc un véritable problème d'identification des projets.

La CMNS peut donc conseiller à la CARTS de reprendre cette réflexion et d'actualiser le constat fait en 2013-2014 sur ce qui existe actuellement. Par ailleurs, il y a aussi lieu de réfléchir au type de support à utiliser, puisque, entre la plaque de marbre, la plaque de plastique et le totem fiché au sol, l'éventail est très large. Il faut aussi garder à l'esprit que les plaques sont souvent détériorées, notamment par les intempéries, les totems sont constamment utilisés comme ancrage pour les vélos et les motos, ce qui empêche l'accès au message qui y figure. Par ailleurs, il n'y a que peu de réflexions. Un seul projet a fait l'objet d'une réflexion de la part de la Ville, entre le support matériel et les applications pour smartphone qui permettent de compléter cette documentation. Un premier constat qui a été fait, et M^{me} Erica Deuber Ziegler l'a d'ailleurs relevé, est que la valorisation du patrimoine et de l'histoire genevoise, via Internet et les smartphones, est vraiment lacunaire, voire absente, puisqu'il y a une très grande diversité et, en même temps, des contenus extrêmement variables et variés et, parfois, très faibles. Cela dénote un problème de coordination entre ce qui existe sur le terrain et ce qui existe au niveau informatique ou des nouveaux médias.

Un autre constat qui a été fait, et cela pourrait être une recommandation, est un problème de coordination également entre les partenaires. Il y a des projets privés, des projets publics, des projets en association privés/public et, manifestement, chacun se préoccupe de ses propres projets et cela aboutit à une superposition. Pourtant, selon M. de la Corbière, on gagnerait avec une meilleure coordination pour éviter les superpositions et obtenir une cohérence dans le message, entre autres au niveau graphique. Ainsi les personnes comprendraient mieux la signalétique, qui actuellement est très variée, avec des couleurs différentes. Comme 70% des projets n'ont pas été soumis à la CMNS, ils présentent un gros problème d'intégration. Ils ne tiennent pas compte, par exemple, de la couleur des bâtiments ou du message qu'ils veulent véhiculer. Le problème de la durabilité de cette signalétique et de sa résistance aux déprédations, humaines ou climatiques, a aussi été abordé. Le problème de durabilité comprend l'actualisation des données. Si une information, inscrite sur une plaque est erronée, il faudra enlever ou changer la plaque. M. de la Corbière

estime qu'une réflexion devrait être développée sur la coordination d'éléments fixes et d'éléments mobiles. Il cite l'exemple de Milan avec une signalétique amovible, selon les périodes. On pourrait aussi imaginer une cohérence entre une signalétique sur les bâtiments et celle qui pourrait être à disposition sur Internet.

M. de la Corbière est d'avis que la réflexion devrait aussi se porter au niveau du canton et au niveau fédéral. Au niveau national, des catégories de bâtiments inscrits à la Protection des biens culturels (PBC) existent. Ils disposent d'un sigle particulier, d'une signalétique particulière. C'est l'équivalent en France des monuments historiques. Ce serait une manière de valoriser un bâtiment que de disposer de ce sigle et d'avoir la recommandation de la PBC.

M. de la Corbière relève qu'au niveau cantonal, la CMNS et l'OPS effectuent un travail considérable pour les mises sous protection, le classement, l'inscription à l'inventaire. Ces entités constituent des dossiers qui pourraient alimenter la signalétique avec des données sur les bâtiments ainsi que sur les personnages ou les faits historiques en lien avec le bâtiment. Au niveau de ce qui est disposé dans la ville, M. de la Corbière estime qu'une réflexion doit être faite de la part de la Ville de Genève pour les très nombreux projets qui se mettent en place. Il cite les SIG et TPG qui ont le projet, depuis 2004, d'habiller toutes les armoires électriques et techniques avec des messages culturels. Ce projet échappe totalement à la Ville de Genève ou à l'Etat quant aux messages dévoilés. Sans peindre le diable sur la muraille, ces messages ne sont pas toujours très exacts ou donnent une vision pittoresque, qui n'est pas toujours souhaitée. Une meilleure coordination permettrait de valoriser ces supports. M. de la Corbière estime que les plaques commémoratives et les totems mélangent les messages d'orientation directionnelle et les messages culturels. Il y a aussi les tables d'orientation dont l'ampleur est parfois considérable, notamment sur la Rade. Il y a donc une réflexion de fond à faire sur la signalétique avant d'engager un nouveau projet.

Questions des commissaires

Un commissaire remarque que de nombreux bâtiments ont été rénovés, parfois par des privés, et qu'environ 25% des plaques des rues ont disparu, d'où des problèmes pour les habitants et visiteurs. Des panneaux provisoires durant la saison touristique pourraient éventuellement être installés avec des indications pour des sites. Le commissaire demande quel est le pouvoir de la CMNS pour agir, car la proposition qu'il vient de faire remonte déjà à quelques années.

M. de la Corbière estime que la CMNS n'a pas de pouvoir dans ce domaine. C'est plus une question de concertation et de dialogue, et si la Ville est en faveur de ce projet, la CMNS et l'OPS seraient tout à fait disposés à constituer une commission, peut-être même permanente, comme cela a été fait à Lausanne.

L'Association des communes pourrait également y participer. Dans les années 2012-2014, la CMNS était en discussion avec d'éventuels partenaires, mais il n'y a pas eu de suite.

Pour illustrer le rôle de la CMNS, M. Dubesset cite les bornes placées à l'entrée des rues dans la Vieille-Ville, qui se lèvent pour limiter la circulation. Ce projet a été fait par la Ville de Genève. Elle a rencontré trois fois la CMNS pour placer ces bornes de manière cohérente. Ce projet n'a pas été facile, mais il a tout de même été à satisfaction. Ce type de dialogue permet de concrétiser des projets.

Le commissaire précédemment cité évoque la maison dans la Grand-Rue où a habité Michel Simon. Une plaque mentionne ce fait. Le commissaire regrette que la moitié des locataires de cette rue l'ignorent.

Un commissaire se réfère à la fiche sur les procédés de réclame que la CMNS prépare et demande quel est son statut, à qui sera-t-elle communiquée, si elle répond à une demande du Conseil d'Etat, si la CARTS pourra en prendre connaissance.

M. Dubesset explique que les demandes concernant les procédés de réclame (affichages des entreprises et des magasins, enseignes lumineuses, etc.) sont adressées à la Ville, au Service du domaine public. Ce service les communique à la CMNS qui doit délivrer une autorisation. Le circuit vient donc de la Ville.

Le commissaire demande des précisions sur la fiche de bonne pratique.

M. Dubesset précise que des règles de fonctionnement ont été mises au point pour faciliter la tâche des collaborateurs de la Ville, lorsqu'ils reçoivent des projets, et pour permettre à la CNMS de préavisier plus rapidement. Elles seront à disposition sur le SITG (système d'information du territoire à Genève). Leur but est de simplifier les choses et de permettre aux personnes de présenter des projets cohérents qui puissent être validés facilement.

Le commissaire demande des précisions sur le SITG.

M. Dubesset indique qu'il s'agit du site du Canton où figurent toutes les informations sur les propriétés, le territoire genevois, etc.

Le commissaire pose une deuxième question, en lien avec l'initiative déposée en ville de Genève pour bannir la publicité commerciale par voie d'affichage. Cette initiative a abouti. Elle a été partiellement invalidée par le Conseil d'Etat. La Chambre constitutionnelle de la Cour de justice a estimé qu'elle était entièrement valide. Le Conseil d'Etat doit encore s'exprimer sur le sujet. En principe, une votation sur cet objet devrait avoir lieu à Genève. Cette initiative demande notamment de supprimer l'affichage qui a un but commercial. Elle demande également de mettre à la disposition de la population des espaces

pour l'expression libre et de conserver un équilibre entre l'expression libre, la publicité associative, caritative, culturelle et événementielle sur l'espace public. Dans sa troisième invite, elle demande aussi d'encourager l'affichage de type associatif. Le commissaire demande si cette initiative apparaît compatible avec le travail effectué par la CMNS sur la signalétique culturelle et si ces deux points sont liés ou non. Il demande également si les totems évoqués par les auditionnés sont des colonnes Morris.

M. Dubesset répond que la CMNS ne s'est pas encore prononcée sur le sujet de la SGA, même si ce point la préoccupe. Il a son importance, entre autres, pour les panneaux des chantiers. La CMNS déplore de nombreuses situations. Mais il y a un flou dans l'affichage publicitaire.

A l'affirmation du commissaire indiquant que la Cour constitutionnelle de la Cour de justice a estimé l'initiative complètement valide, M. de la Corbière répond que les totems sont un type de signalétique posée sur un poteau d'un mètre et demi à deux mètres de haut et fiché dans le sol. De nombreux totems sont bleus, avec un message directionnel ou culturel. Le parcours Rousseau en est un exemple. Dans le cadre de l'étude que l'OPS a faite, elle a été surprise par la surabondance de poteaux signalétiques. M. de la Corbière se réfère à l'ensemble de ces poteaux. Leur fonction peut être technique, obligatoire pour la circulation routière, commerciale. La ville apparaît noyée sous cette signalétique. Le visiteur lambda doit avoir de la peine à s'y retrouver.

M. Dubesset relate son audition avec M^{me} Deuber Ziegler, par une commission du Grand Conseil, lors de l'étude d'une motion. Il y était question de toutes les installations techniques des TPG, des SIG et d'autres. La place Bel-Air est une véritable canopée. Il est apparu que les TPG et les SIG faisaient comme ils voulaient et ne demandaient jamais d'autorisation.

Une commissaire se réfère à des éléments amovibles en Italie. Elle a une question concernant les éléments fixes et amovibles. Certains éléments amovibles sont assez hauts. De même, les plaques sur les murs sont en hauteur alors que certaines sont ancrées dans le sol. Elle souhaiterait savoir si les plaques en hauteur subissent moins de déprédation.

M. de la Corbière répond que c'est le cas et qu'il faut aussi préciser que la qualité du support joue également un rôle. Certains films plastiques résistent mieux que d'autres. Les armoires des SIG et des TPG sont conçues pour résister aux déprédations. C'est pourquoi elles subissent moins de tags, grâce à un revêtement chimique. M. de la Corbière insiste sur le problème de l'actualisation de l'information. Une plaque de marbre gravée conserve son message. Un stagiaire à l'OPS a imaginé des plaques recouvertes d'un film plastique, ce qui permet de le retirer et ainsi de changer facilement le libellé. Le film plastique peut aussi être enlevé s'il est dégradé.

La présidente remercie les auditionnés et en tant qu’auteure de la motion, partage leur avis quant au manque de coordination entre les partenaires. Comme eux, elle est d’avis que le matériel à disposition est foisonnant. Cette motion pourrait assez facilement être concrétisée. La signalétique amovible peut être une piste intéressante. Elle se réfère aux propos des auditionnés relatifs à l’utilité de reprendre la réflexion au niveau cantonal, voire même au niveau fédéral. Dans ce dernier cas, elle doute que le projet se concrétise. Par ailleurs, lorsque les auditionnés estiment que l’information donnée peut très vite être dépassée, la présidente prend l’exemple du Palais de Justice. Seule une très brève explication le décrit: il s’agissait du couvent des Clarisses avant la Réforme. Cette information ne va donc pas changer.

M. Dubesset fait remarquer que si la Ville veut avancer sur un projet avec des buts précis, elle peut mandater une équipe pour y travailler. Dans ce cas, cette équipe devrait rapidement contacter la CMNS, de manière qu’elle puisse donner des orientations qui faciliteront le travail et éviteront de s’égarer. Il est effectivement difficile et désagréable pour la CMNS de devoir dire à des personnes qui ont travaillé longtemps sur un projet qu’elles l’ont ficelé de telle manière qu’il n’est pas possible de le réaliser. Il est donc important de venir en amont, car cela permet de gagner du temps.

M. de la Corbière a tenu à exposer l’ensemble de la problématique, car la CMNS a souvent constaté que les projets sont ficelés dans un contexte précis, et à un moment donné, et ces projets ne sont pas toujours suivis. Quelques années après, les auteurs ne savent plus de quoi il est question. Des papiers ont été perdus. Les projets n’ont plus de sens, car ils n’ont pas été contextualisés et n’ont pas pris en compte l’ensemble des problématiques. C’est à ce titre-là que M. de la Corbière a mentionné des réserves.

M. Dubesset évoque un projet datant d’une dizaine d’années, le parcours Rousseau. Une quinzaine de stèles rouges étaient dressées. M. Dubesset estime que ce projet était efficace et respectueux du patrimoine.

La présidente ajoute que la CARTS a effectivement eu des informations sur des parcours thématiques, mais cela n’est pas l’objectif de la motion M-1372. Elle remercie les auditionnés et constate que leur audition donnera certainement des idées d’amendements à la CARTS.

Séance du 6 mai 2019

Discussion, amendement et vote

Après avoir rappelé qu’une commissaire avait proposé l’audition de l’Office du tourisme, la présidente ouvre la discussion.

De nombreux commissaires sont d'accord pour que la motion puisse être votée lors de la présente séance.

Une commissaire a une proposition d'amendement. Au cours des auditions, la CARTS a constaté qu'il y avait pléthore de signalétiques. De nombreux parcours existent. A la première invite, la commissaire propose de ne pas citer les noms des organismes. Cette première invite serait ainsi libellée: «entreprendre les démarches nécessaires pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis, etc.». Elle pense qu'il n'est pas nécessaire de citer ces entités plutôt que d'autres. Elles ont été auditionnées et chacune a exprimé des réserves. La CMNS a mis en garde la CARTS sur le fait qu'il y avait déjà trop de signalétiques. La Ville a relevé qu'il y avait déjà des parcours. Pour faire adopter cette motion, la commissaire estime qu'il est préférable de ne pas citer les éventuels partenaires et elle propose de simplifier cette invite afin qu'il y ait moins de réticences suite au rapport qui pourra être lu.

La présidente rappelle que la CMNS a trouvé que le sujet de la motion fait l'objet d'intenses réflexions de leur part. Il s'agissait plutôt d'une ouverture de leur part. La question qui posait problème était le support.

La commissaire trouve cette motion intéressante et souhaite qu'elle se concrétise. La question des supports évolue énormément. Une solution qui convienne à tout le monde devrait être trouvée.

La présidente remarque que deux entités sont nommées: le Service des archives de la Ville et l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) Genève. D'autres pourraient être nommées également comme la CMNS. La présidente met au vote l'amendement de la commissaire consistant à supprimer: «avec le Service des archives de la Ville ou avec des associations comme l'Association pour l'étude de l'histoire régionale (AEHR) Genève». La première invite serait ainsi libellée: «entreprendre les démarches nécessaires pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et en anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations».

La CARTS approuve la proposition de la commissaire d'amendement de la première invite à l'unanimité (1 abstention PLR).

La présidente passe au vote de la motion telle qu'elle a été amendée.

La CARTS approuve la motion telle qu'amendée à l'unanimité.

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- entreprendre les démarches nécessaires pour lancer un projet d'étude avec un inventaire des lieux emblématiques qui pourraient être choisis et les textes (en français et anglais) qui pourraient accompagner les photos ou illustrations;
- estimer le prix d'un tel projet en étudiant les possibilités de partenariats publics/privés.